



15 septembre 2015

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09 septembre 2015

Etaient présents : Henri DORBON ; Pierre BEIRNAERT ; Jean-Pierre SOREL ; Sabrina DUMONT ; Christian FRENOIS ; Hélène JOUVENCEAU ; Emmanuel BAVEREL

Absents excusés : Laetitia DEPIERRE ; Laurent DIMANCHE ; Sylvie MOREL ; Monique WUNDERLE ;

Secrétaire de séance : Emmanuel BAVEREL

Présentation du projet de bâtiment photovoltaïque Impasse des Bernardines, par monsieur FRIDEZ, architecte. Ce bâtiment de 680 m² de surface au sol, une toiture de 6 à 700 m² pente de 30 %, avec panneaux photovoltaïques pour une production d'électricité de 100 KW. L'ensemble des devis pour terrassement, construction du bâtiment hors maçonnerie et bardage, panneaux photovoltaïques, raccordements et architecte pour un montant de 260 000 € TTC environ.

Construction d'un bâtiment photovoltaïque, dépôt de permis de construire

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents, après exposé par l'Atelier FRIDEZ, architecte, d'un projet de bâtiment photovoltaïque Impasse des Bernardines, parcelle ZH 294 appartenant à la commune, donne pouvoir au maire pour déposer et signer le permis de construire.

Prêt pour bâtiment photovoltaïque

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents, vu le projet de construction d'un bâtiment photovoltaïque, et les différents contacts auprès des banques, donne pouvoir au maire pour contracter un prêt auprès de la Banque Populaire de Franche-Comté et signer les documents nécessaires dans les conditions suivantes : Montant du prêt : 260 000 € ; Taux fixe non révisable à 1,940 % ; Durée : 20 ans ; Remboursement : 80 échéances trimestrielles de 3 928,95 € ; 1^{ère} échéance : 30/12/2015

Renouvellement de contrats CUI – CAE

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents donne pouvoir au maire pour renouveler les contrats des agents d'entretien, au titre de contrats d'accompagnement dans l'emploi (Contrat Unique d'Insertion, secteur non marchand, CAE passerelle), dans le cadre de conventions signées entre la commune et l'Etat ou le Conseil Général, pour l'entretien de la commune (bâtiments, espaces verts, forêts, voirie...) et ménage, à raison de 20 H par semaine, et autorise le maire à signer les conventions, ainsi que tous documents se rapportant à l'embauche.

Fondation du patrimoine :

Suite à la convention signée avec la Fondation du patrimoine pour la restauration des œuvres d'arts, le maire propose d'arrêter cette opération et récupérer les fonds. Le conseil est d'accord pour clôturer cette opération.

Renouvellement du contrat assurance « risques statutaires du Personnel »

Le conseil municipal, donne pouvoir au maire pour renouveler le contrat d'assurance auprès de Groupama (CIGAC) pour les risques statutaires du personnel affilié à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales, sans modification des garanties et des franchises en cours, pour une période de 4 ans au taux de 6,94 %.

Modification des statuts de la Communauté de Communes Arbois, Vignes et Villages, Pays de Louis Pasteur : transfert de la compétence « Elaboration, approbation, modification, révision et suivi des documents de planification, PLU intercommunal compris ».

Vu la volonté de la Communauté de Communes de devenir compétente pour les documents de planification,

Vu la délibération de la Communauté de communes MF/VP 15/38 du 03 août 2015,

Il est proposé au conseil municipal de modifier les statuts de la CCAVV, le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, n'approuve pas le projet de modification des statuts de la CCAVV consistant

à ajouter la disposition suivante : AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE ; Élaboration, approbation, modification, révision et suivi des documents de planification, PLU intercommunal compris ».

Journée de la pomme

Cette journée est prévue le 03 octobre prochain sur le même principe que l'an passé.

Fête du Biou le 27 septembre. Une réunion est prévue pour l'organisation.

Décès Jean-Claude Jeanguillaume : le maire informe le conseil du décès de monsieur Jean-Claude Jeanguillaume, donateur du terrain où se situe le parc, et propose d'acheter une plaque souvenir pour mettre sur sa tombe. Le conseil donne son accord.

Informations :

Urbanisme : Mr Bastianini et Mme Bouvier ont déposé une demande de permis de construire sur le lot 14 du lotissement.

Vente des bois : 3 lots façonnés seront mis en vente, parcelles 14 – 3 -32).

Affouages : les inscriptions sont prises en mairie jusqu'au 10 octobre.

Verger communal : une douzaine d'arbres seront plantés dans le cadre de la création du verger communal.

Point sur la situation financière : Le maire après avoir exposé la situation financière succinctement, confirme que les réalisations budgétaires respectent les prévisions.

Travaux lotissement : il reste les enrobés à terminer, les espaces verts seront traités par les services techniques.

Travaux route de Molamboz : terminés.

Entretien voirie : un entretien bi-couche sera réalisé sur diverses voies communales. Une réparation sera faite Rue Pasteur et prise en charge par l'assurance de la personne responsable des dégâts.

Radar Pédagogique : installation courant octobre.

Association des maires de France : pour protester contre la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités, une journée d'action de l'association des maires de France est prévue le 19 septembre.

La séance est levée à 22 H 30

Le secrétaire de séance,
E. BAVEREL



Le Maire,
H. DORBON

